

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 633-2022**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 633-2022 décrétant une dépense de quatre cent quarante-six mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (446 197 \$) et un emprunt de quatre cent quarante-six mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (446 197 \$) pour le projet d'acquisition du 21, rue Louis-Charles-Panet

CE RÈGLEMENT A OBTENU LES APPROBATIONS MINISTÉRIELLES EN DATE DU 7 DÉCEMBRE 2022 ET ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE 8 OCTOBRE 2022



**Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, entre 9 h et 17 h, le huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 octobre 2022.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with the first name "François" and the last name "Guay" clearly legible.

François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier